

Séance du six avril deux mil dix-sept

L'an deux mil dix-sept, le six avril, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

Date de convocation : 27 mars 2017.

Présents : Alex CHIPAULT, , Annie BAZIER, Pascale BERRUET, Eliette MAUDUIT, Claude BONAMY, Gilles MARC, Jean-Marc FORESTIER, Guy LEVEQUE

Pouvoir : Patricia GABLIN a donné pouvoir à Alex CHIPAULT, Claude BONAMY a donné pouvoir à Guy LEVEQUE, Pascale BERRUET a donné pouvoir à Jean-Marc FORESTIER, Michel HERAUD a donné pouvoir à Gilles MARC

Secrétaire de séance : Annie BAZIER

Délibération n° 2017-04-01 En date du 6 avril 2017 Portant sur le compte de gestion 2016

Vu le compte de gestion 2016, les résultats de clôture sont :

- En investissement : 67 338,49 €
- En fonctionnement : 139 510,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces résultats.

Délibération n° 2017-04-02 Du 6 avril 2017 Portant sur le compte administratif 2016

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alex CHIPAULT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Guy LEVEQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		120 011,62	20 189,04		20 189,04	120 011,62
Opérations de l'exercice	180 702,51	200 201,67	162 750,53	250 278,06	343 453,04	450 479,73
TOTAUX	180 702,51	320 213,29	182 939,57	250 278,06	363 642,08	570 491,35

Résultats de clôture		139 510,78		67 338,49		206 849,27
Restes à réaliser			79 406,80	42 525,00	79 406,80	42 525,00
TOTAUX CUMULES	180 702,51	320 213,29	262 346,37	292 803,06	443 048,88	613 016,35
Résultats définitifs		139 510,78		30 456,69		169 967,47

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n°2017-04-03
Du 6 avril 2017
Portant sur les taux 2017 des trois taxes

Monsieur Le Maire donne connaissance des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2017

Fixées par les services fiscaux :

Taxe d'habitation : 118 600 €

Taxe foncière (bâti) : 85 200 €

Taxe foncière (non bâti) : 78 700 €

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation 15,63 %

Taxe foncière (bâti) 13,60%

Taxe foncière (non bâti) 30,26%

Ce qui donne un produit fiscal de 53 939 € pour 2017.

Délibération n°2017-04-04
Du 6 avril 2017
Portant sur des créances éteintes

Monsieur Le Maire informe le conseil que des fermages dus en 2006, 2008 et 2009 n'ont toujours pas été soldés.. Le montant de ces créances s'élève à 1961.40 € (clôture pour insuffisance d'actif) et seront inscrites sur le budget 2017

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces créances éteintes qui seront budgétées en 2017.

Délibération n° 2017-04-05
En date du 6 avril 2017
Portant sur le vote du budget 2017

Le budget primitif 2017 a été adopté à l'unanimité.
Pour la section de fonctionnement, il s'équilibre à 313 881,30 €
Pour la section d'investissement, il s'équilibre à 153 406,80 €

Délibération n°2017-04-06
Du 6 avril 2017
Portant sur la désignation de délégués au Syndicat des Rivières « Le Modon et le Trainefeuille »

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner des délégués suite à l'adhésion de la commune au Syndicat des Rivières « Le Modon et le Trainefeuille » au 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne comme délégués au syndicat de rivières :
Délégués titulaires : Guy LEVEQUE ET Gilles MARC
Délégués suppléants : Alex CHIPAULT et Jean-Marc FORESTIER

Délibération n°2017-04-07
Du 6 avril 2017
Portant sur les indemnités du Maire et des adjoints

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité publiée au journal Officiel du 28 février 2002, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction de maire et des adjoints.

Ces indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ainsi qu'il suit :

Guy LEVEQUE, Maire	17 %
Alex CHIPAULT, 1 ^{er} Adjoint	6,60 %
Patricia GABLIN, 2 ^e Adjoint	6,60 %

Le Conseil municipal charge le Maire de faire appliquer ces dispositions telles que récapitulées ci-dessus et précise que ces indemnités seront versées mensuellement à compter de la date d'élection du maire et des adjoints.
